Image not found or type unknown

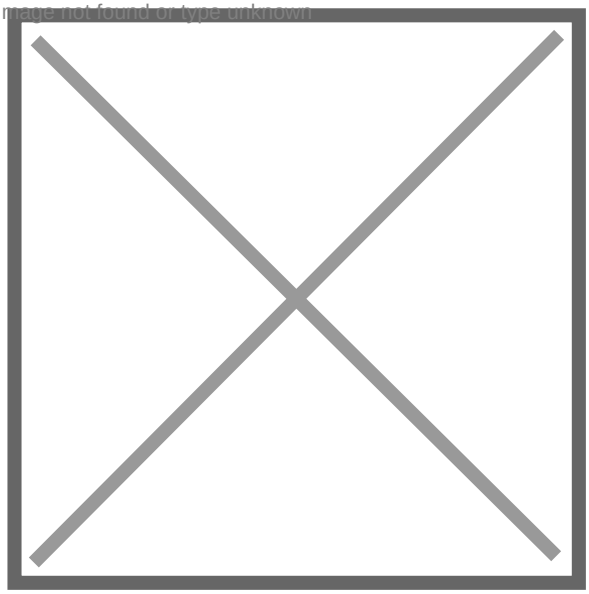

Succession suite au déces de ma mère

Par **ziskov**, le **27/09/2008** à **18:07**

Bonjour,

Au décès de ma mère, mon père et mes soeurs sont allés au rendez-vous chez le notaire.

Je n'ai pas pu y assister.

Mon père a dû régler 1600 euros. Ma question est de savoir à quoi correspond vraiment ce montant, comment cela est-il calculé?

Je vous remercie pour votre réponse.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **27/09/2008** à **23:19**

Impossible de vous répondre sans en savoir plus, mais je suppose qu'il s'agit d'une provision versée au notaire en accompte sur le paiement des frais.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés